

Le programme Créavenir s'adresse aux **jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans** ne disposant pas des garanties ou de la mise de fonds nécessaires pour obtenir un financement conventionnel. Le programme offre de l'**accompagnement** et une **aide financière** pour les projets retenus.

OBJECTIFS DU PROGRAMME



- Fournir l'encadrement nécessaire aux jeunes entrepreneurs en les dirigeant vers le soutien et l'accompagnement disponibles dans le milieu;
- Offrir un financement adapté à la réalité des jeunes entrepreneurs, sans les exigences usuelles;
- Fournir un levier financier pour faciliter l'accès aux sources de financement disponibles et au crédit conventionnel.

CLIENTÈLE VISÉE



Jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans qui :

- Souhaitent créer une entreprise;
- Possèdent déjà une entreprise depuis moins de 3 ans (dont la source de financement est personnelle);
- N'ont pas les garanties suffisantes ou la mise de fonds requises pour un accès au financement conventionnel.

FINANCEMENT



- Un financement adapté au projet est fourni par Desjardins, après recommandation du comité CRÉAVENIR. Ce financement comporte deux volets :
 - **Une marge de crédit pouvant atteindre 15 000 \$**, offerte à un taux avantageux (t.p.+0,5%)*;
 - **Une subvention pouvant atteindre 4 000 \$** pour compléter la mise de fonds nécessaire à l'obtention d'autres financements et programmes**;

Les besoins évoluent en cours de route ?

- Le **programme CRÉAVENIR** permet, si l'analyse du dossier de crédit est favorable et selon les besoins du membre, d'accroître la limite de crédit jusqu'à un maximum de 30 000 \$, tout en conservant le même taux (t.p.+0,5%).

* Le financement sous forme de marge doit accompagner un financement au moins équivalent de l'organisme partenaire

** La subvention ne peut dépasser 25 % de l'aide totale accordée (financement + subvention). Elle doit servir de levier pour faciliter l'accès à d'autres financements.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DEMANDE

1 DEMANDE

Dépôt de la demande auprès d'un des organismes partenaires

(voir liste au verso:
Accompagnement)

2 SÉLECTION

Recommandation des projets admissibles par l'organisme partenaire

3 OCTROI

Sélection par le centre Desjardins Entreprises – Laurentides

Octroi de l'aide financière aux projets acceptés par le centre Desjardins Entreprises

4 SUIVI

Accompagnement par l'organisme partenaire
Accès au service de mentorat

Accompagnement par le centre Desjardins Entreprises

INFORMATION Adressez-vous à un des responsables du programme CRÉAVENIR en communiquant au 1 866 430-8430

CRITÈRES D'ACCEPTATION DU FINANCEMENT

- Être membre d'une caisse participante ou s'engager à le devenir pour la gestion du compte d'entreprise;
- L'activité principale de l'entreprise doit être située sur le territoire du centre Desjardins Entreprises – Laurentides;
- Œuvrer et combler un besoin dans des secteurs déterminés par le Comité Créavenir et en fonction des besoins du milieu;
- Le projet ne se qualifie pas pour le financement conventionnel. L'aide financière sert de levier pour l'accès aux financements et programmes.

► POUR UNE NOUVELLE ENTREPRISE :

- ✓ Être légalement constituée ou en phase de le devenir; et
- ✓ Soumettre un plan d'affaires (développé ou validé avec l'aide du partenaire du milieu).

► POUR UNE ENTREPRISE ÉTABLIE :

- ✓ Être légalement constituée;
- ✓ Être active depuis moins de trois ans;
- ✓ Assurer le maintien ou la création d'emplois;
- ✓ Présenter le plan d'affaires produit à l'occasion du lancement de l'entreprise et celui de l'année en cours.

► POUR LA RELÈVE D'UNE ENTREPRISE EXISTANTE :

- ✓ Être légalement constituée;
- ✓ Le projet doit assurer le maintien ou la création d'emplois;
- ✓ Le projet doit permettre l'acquisition d'au moins 50 % du capital-actions de l'entreprise.

► POUR UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE :

- ✓ Au moins 50 % des administrateurs de la coop doivent avoir 35 ans ou moins.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement en entrepreneuriat (recherche de financement, plan d'affaires et mentorat) est offert par les partenaires suivants:

CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
<https://cldal.com/>

Corporation de Développement économique MRC des Laurentides
<https://cdemrclaurentides.org/>

Mirabel économique (Ville)
<http://www.ville.mirabel.qc.ca/>

MRC d'Argenteuil
<https://industriellachute.com/nous-joindre/>

MRC des Pays-d'en-Haut
<http://lespaysdenhaut.com/>

MRC Deux-Montagnes
<https://www.mrc2m.qc.ca/>

MRC Rivière-du-Nord
<https://mrcrdn.qc.ca/>

MRC Thérèse – De Blainville
<http://mrc-tdb.org/>

SADC Antoine-Labelle
<https://www.sadcal.com/>

SADC Laurentides
<http://www.sadclaurentides.org/>



Le **plan d'affaires interactif** et les **outils d'aide à la décision** sont également disponibles sur www.desjardins.com/plandaffaires

DESJARDINS ENTREPRISES – LAURENTIDES - 1 866 430-8430

CAISSES DESJARDINS PARTICIPANTES

- Caisse Desjardins Thérèse-De-Blainville
- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes
- Caisse populaire Desjardins de Mirabel
- Caisse Desjardins de l'Envolée
- Caisse Desjardins d'Argenteuil
- Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes
- Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord
- Caisse Desjardins de Mont-Tremblant
- Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts
- Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées
- Caisse Desjardins de la Rouge
- Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut
- Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides
- Caisse Desjardins de Ferme-Neuve